

## Trois féministes égyptiennes

(Suite n°4 au *Levantin israélien*. *The open door* de Latifa al-Zayyat, *Doria Shafik* de Cynthia Nelson et *Hoda Chaarawi* de Robert Solé)

Latifa al-Zayyat (1923 – 1996)

C'est encore ce fameux « *Levantin israélien* », Benny Ziffer, que j'ai évoqué dans une note de mon *Bloc-notes 2018* (*Un Levantin israélien* (<https://jean-claude-trutt.com/bloc-notes/un-levantin-israelien>)) qui citait ce roman qui, disait-il, raconte « *l'éveil sexuel et émotionnel d'une jeune Égyptienne, en même temps que son sens de la justice et sa sensibilité devant l'oppression* ». Voir : *Latifa Al-Zayyat : The open door*, traduction et postface de Marilyn Booth, édit. Hoopoe, Le Caire/New-York, une publication de l'*American University in Cairo Press*, 2017 (la première publication en anglais est de 2000. L'original arabe a paru en 1960. Il ne semble pas que l'ouvrage ait été traduit en français. Marilyn Booth a été Professeure à différentes Universités, Maître de recherche en études moyen-orientales, littérature arabe contemporaine et féminisme, traductrice et comparatiste). Alors que Latifa est née en 1923, l'héroïne du roman, Layla, qui est un peu son double, est plus jeune, puisqu'elle a 11 ans quand l'histoire débute en 1946, et aura 21 ans à la clôture du roman, en 1956.

La lutte pour la libération féminine, au Moyen-Orient, a souvent accompagné la lutte politique pour la libération des peuples du joug occidental. On ne s'étonnera donc pas que l'histoire de Layla commence avec un mouvement de masse, historique, contre les Anglais (en février 1946), et finit, dramatiquement par un combat et un massacre à Port Saïd (début 1956) lors de l'intervention d'Israël, de la France et de la Grande-Bretagne sur le Canal de Suez. Mais il faut peut-être rappeler quelques éléments d'histoire.

On sait que la fin de la première guerre mondiale a signifié la fin du grand Empire ottoman et la trahison des espoirs arabes de disposer d'une nation arabe unie et libre (voir l'histoire de Lawrence d'Arabie, *Les Sept Piliers de la Sagesse*). L'Égypte disposait déjà depuis le début du XIXème siècle d'une certaine autonomie au sein de l'Empire (depuis le fameux Mehmet Ali, d'origine albanaise, qui avait réussi à s'y imposer après l'échec militaire de l'expédition napoléonienne et dont les rois Fouad et Farouk étaient les descendants). Et les Anglais avaient déjà réussi à y prendre pied avant la fin du XIXème siècle suite, comme souvent, à je ne sais plus quel massacre de chrétiens ou, plutôt, comme le raconte Robert Solé dans son livre sur les Égyptiens qui ont fait l'Égypte moderne (voir plus loin) à cause de la débâcle financière due aux projets faramineux du plus brillant des descendants de Mehmet, Ismail Pacha. Après la première guerre mondiale et le partage de la région entre Français et Anglais (les fameux accords secrets Sykes-Picot de 1916), les Anglais accordent une indépendance fictive à l'Égypte en 1923. Fouad 1er devient roi d'Égypte, un parti nationaliste se forme, le Wafd, et, en 1936, l'Égypte et l'Angleterre signent un nouvel accord, toujours aussi fictif. Pendant la deuxième guerre mondiale les Alliés qui doivent se battre contre Rommel contrôlent la région de manière de plus en plus autoritaire. L'hostilité monte au cours des années 40 et encore plus dans l'immédiat après-guerre. Il faut dire qu'une nouvelle donne complique encore les choses : l'immigration croissante des Juifs en Palestine, ce qui inquiète les intellectuels de toute la région. Encore plus en Jordanie, je viens encore de m'en apercevoir en lisant le livre de souvenirs sur Amman de l'écrivain jordanien Rahman Mounif (voir : *Abdul Rahman Mounif : Une ville dans la mémoire, Amman*, édit. Sindbad/Actes Sud, 1996).

La révolte monte dans les facultés (la Faculté de médecine où étudient le frère aîné de la Layla du roman,

Mahmoud, ainsi que son cousin Isam) et même dans les écoles secondaires, l'Ecole Khédive Ismaïl mentionné également dans le roman. Les démonstrations de début février 1946 décrites dans le roman sont historiques. Des milliers d'étudiants demandent l'abrogation de l'accord ridicule de 1936, des voitures blindées anglaises sont attaquées et incendiées par la foule, de nouvelles négociations démarrent entre les Britanniques et le Premier Ministre égyptien, sans résultat. Finalement les Anglais se retirent du Caire et du Delta mais restent dans la zone du Canal. En 1948 se place un autre évènement non mentionné dans le roman et que Marilyn Booth oublie de citer elle aussi : c'est la première confrontation militaire entre Israël qui vient de déclarer son indépendance et les forces arabes, mal dirigées et mal coordonnées qui essuient une première défaite humiliante ! En 1951 le Premier Ministre égyptien abroge le traité de 1936, des combats s'engagent entre volontaires et Britanniques, l'Université entraîne 10000 étudiants pour des opérations militaires et, en novembre 1951, de véritables bataillons d'étudiants quittent le Caire pour le Canal où ils rejoignent d'autres forces populaires (ouvriers, paysans, militaires). Mais tout ce monde est mal armé et les Anglais ripostent. Maladroitement, puisqu'en janvier 1952, ils attaquent un baraquement de policiers à Ismaïlia et tuent une cinquantaine d'Egyptiens. Au Caire la foule se déchaîne et met le feu à de nombreux édifices contrôlés par des Occidentaux. Le gouvernement intervient brutalement, ce qui entraîne le coup de force des Officiers libres de juillet 1952 et l'abdication du Roi Farouk. Mais les Anglais s'incrument. Finalement, en 1954 un nouvel accord est signé et les Anglais acceptent de quitter la zone progressivement. En avril 1956 ils sont partis. Mais arrive un nouveau drame : Nasser veut son barrage à Assouan, alors que, je ne sais plus pour quelle raison (achat par Nasser d'armes russes ?), les Américains se retirent du financement. Nasser, furieux, nationalise le Canal (les droits de passage financeront le barrage). Véritable coup de tonnerre. Suit l'intervention désastreuse israélienne suivie de celle de la France (du socialiste Guy Mollet) et de la Grande-Bretagne. Les Israéliens envahissent le Sinaï (octobre 1956), les Anglais bombardent Port Saïd (entraînant un véritable massacre sur lequel le roman se termine) et les parachutistes français et anglais sautent sur la ville. Et puis on connaît la suite : les Russes menacent et les Américains lâchent leurs alliés...

Il paraît évident que l'auteure du roman *La Porte ouverte* souhaite nous montrer qu'il y a un parallèle entre l'évolution collective de Layla (nationalisme, patriotisme, conscience de l'injustice de l'occupation anglaise, etc.) et son évolution individuelle (conscience de soi, éveil à sa féminité, sa sexualité, conscience de l'injustice de la condition féminine dans son cercle familial et dans la société égyptienne en général). Mais ce qui intéresse principalement le lecteur européen du roman aujourd'hui c'est évidemment la seconde, l'éveil de la femme.

Et là on est servis. Il y a d'abord la petite fille heureuse avec ses amies, puis ses premières désobéissances (participer à une manifestation) sévèrement punies par le père (qui la frappe durement), ses premières règles qui provoquent les pleurs du père et le changement pour elle : maintenant elle n'a plus le droit de traîner dehors, elle doit rentrer directement de l'école à la maison. Et à la maison elle ne peut voir que son frère, son cousin (qui habite l'immeuble) et, éventuellement l'un ou l'autre ami de son frère. Puis arrive ce qui a dû se passer souvent dans ces milieux : elle tombe amoureuse de son cousin et celui-ci en devient amoureux aussi. Et même follement amoureux. Ou, plutôt, comme c'est un garçon et qu'il est plus âgé qu'elle, physiquement amoureux. Au point de vouloir l'embrasser et la toucher de force (combien de cousins n'ont-ils pas violé leur cousine dans ce monde arabe et musulman ? Je me souviens de ce merveilleux roman qui avait ouvert la série arabe de Jean-Claude Lattès, de l'Iraqien al-Takarli, voir : *Fouad al-Takarli : Les Voix de l'Aube*, édité Jean-Claude Lattès, 1985). Alors on pleure (Annie trouve qu'on pleure un peu trop, garçon comme fille), on boude, on ne s'aime plus, jusqu'à ce que le garçon devienne raisonnable. Il a trouvé la solution, dit-il. C'est sa cousine, plus dégourdie, qui l'apprend à Layla : il couche avec la jeune servante, la fille de la campagne (il n'y a plus qu'à espérer que revenue chez elle, elle ne doive pas subir le crime d'honneur !). C'est l'horreur, la fin de l'amour pour Layla. Mais Layla va encore apprendre bien des choses sur la condition féminine. Grâce à sa

cousine d'abord. Qui accepte de se laisser marier à un homme riche et bedonnant par une parente de la famille qui, devenue riche et bien introduite dans les classes supérieures, se targue de faire la marieuse. Et plus tard Layla s'apercevra que la cousine a pris un amant. Pire encore, la riche parente a également marié sa propre fille à un homme qui la bat et quand la fille fuit son foyer et vient chercher refuge chez sa mère, celle-ci lui ferme la porte au nez et la fille se suicide. Conclusion : les mariages forcés conduisent souvent au malheur ou à l'immoralité. Dit comme cela on pourrait penser que le roman n'est qu'un pamphlet un peu théorique. Or ce n'est pas le cas. Ce qui m'a tout de suite frappé c'est l'importance des dialogues. Qui remplacent presque complètement la description des faits. Dans la version originale, nous dit Marilyn Booth, il y a un emploi novateur, et qui a fait sensation à sa publication, de la langue parlée populaire (ou colloquiale, comme on dit en anglais), donc de l'arabe tel qu'il se parle en Egypte. Et, ajoute encore Marilyn Booth, dans le roman il ne s'agit pas d'un parler populaire paysan ou de petit peuple cairote mais du parler de la petite bourgeoisie et des restes de l'ancienne aristocratie turque. En tout cas, dit Marilyn Booth, la langue des dialogues est précise, vivante et féminine. Et le caractère des différents personnages apparaît clairement grâce aux expressions, aux tournures, aux proverbes auxquels ils recourent. Evidemment tout ceci est difficile à transmettre par la traduction...

Après ce qui s'est passé avec son cousin, le caractère de Layla semble avoir changé. Elle n'est plus aussi vive, moins assurée. La lumière a disparu de ses yeux, dit l'ami de son grand frère, Husayn, qui en est tombé amoureux à son tour. Alors, étrangement, elle tombe sous l'influence d'un professeur, conservateur, rigide, mais charismatique. Au début elle cherche à lui résister, puis cède progressivement à ses idées, sa conception sociale et religieuse. Et le Professeur, sans même lui en parler, demande sa main à son père. Et son père, petit fonctionnaire, trop honoré par sa requête, la lui accorde. C'est le drame pour Layla qui refuse absolument. Et là encore, sous la pression de toute la famille, elle semble céder progressivement jusqu'à accepter les fiançailles. Husayn lui propose de l'enlever, ce qu'elle ne peut accepter. Il part en Allemagne. Les fiançailles traînent en longueur. Vers la fin du roman Layla passe de longues vacances avec sa famille à la mer, près de l'embouchure du Nil, elle est au fond du désespoir, mais elle mûrit, enfin arrive l'intervention anglo-française à Port Saïd, les bombes, le massacre, elle participe elle-même à la résistance, est blessée et puis retrouve Husayn. Alors c'est comme si la guerre l'avait enfin libérée. Elle redevient elle-même, tout devient simple, elle jette sa bague de fiançailles, se libère de l'emprise de son père et choisit la vie, l'amour, Husayn.

Le roman de Latifa al-Zayyat a eu une répercussion importante dans la société égyptienne de l'époque. Et encore plus le film qui en a été tiré (réalisé par Barakat et dans lequel Layla est interprétée par la grande actrice Faten Hamama qui a joué dans de nombreux films de Chahine et avait épousé l'acteur chrétien Michel Chalhoub, devenu célèbre sous le nom d'Omar Sharif). Bizarrement, si le roman n'a pas été traduit en français, l'éditeur Sindbad a publié des fragments de mémoires auto-biographiques de Latifa al-Zayyat, voir : *Latifa Zayyat : Perquisition ! – Carnets intimes, Sindbad/Actes Sud, 1996*. Il s'agit de fragments d'un journal intime, de lettres non envoyées et d'ébauches de créations littéraires. Quand on lit ce livre on comprend d'abord pourquoi l'éditeur a choisi de le publier car les textes sont très beaux et très poétiques (Latifa est une écrivaine authentique), mais on comprend aussi que Latifa al-Zayyat n'a pas été simplement une féministe mais surtout une grande combattante politique qui a connu deux fois la prison, d'abord en 1949, puis plus tard, en 1981 encore. Latifa est née à Damiette dans le delta et est issue d'une vieille famille d'armateurs ruinée parce que son grand-père n'avait pas compris la nécessité de passer de la voile à la vapeur et que ses voiliers ont échoué à cause de l'ensablement de Damiette. Son premier mari était encore plus engagé qu'elle et les deux ont été pourchassés par la police en 1948 et 49 jusqu'à ce qu'elle ait été condamnée à la prison de Hadra à Alexandrie « pour appartenance à une organisation communiste ayant pour objectif de renverser le régime » (son mari fut condamné à 7 ans). Son deuxième mariage ne fut pas plus stable : il dura de 1952 à 1965. Sa relation de la dernière réunion avec son mari et les avocats en vue du divorce est intéressante. Elle montre que la femme, en 1965, avait toujours autant de mal à obtenir la séparation

même si le mari était volage. Tout dépendait de sa bonne volonté ! Encore et toujours. C'est pendant ce deuxième mariage qu'elle a écrit son roman tout en donnant des cours de littérature à l'Université. Il est possible que, pendant ce temps-là, elle ait eu moins d'activités sur le plan politique.

Pourtant sa révolte avait commencé tôt. A la vue du sang. D'abord en 1936, alors qu'elle est encore fillette lorsque le gouvernement a interdit au chef du Wafd de traverser le pays et qu'à Mansoura où elle habite alors des fusils crachent la mort et que 14 cadavres gisent dans la rue. Bien plus tard, en 1946, lors de cette même manifestation qui ouvre le roman, quand la police écrase la manifestation estudiantine et que sur le pont Abbas, les jeunes sont poussés dans le Nil et noyés. Je suis restée là, dit-elle, jusqu'à ce que le dernier mort ait été retiré du fleuve et je les ai recouverts du drapeau vert de l'Égypte !

Elle reste une patriote passionnée. Elle est complètement effondrée après la défaite honteuse de 1967. Elle est enthousiasmée par le passage du canal – victorieux au début – le 6 octobre 1973. Dix jours plus tard Sadate annonce qu'il est prêt à accepter un cessez-le-feu et le même jour c'est l'enterrement de Taha Hussein, l'immense Taha Hussein, que les jeunes déjà ne connaissent plus. Elle, à ses obsèques, elle a eu « *le sentiment de dire adieu à toute une époque, l'époque des intellectuels laïcistes qui avaient eu l'audace de tout remettre en question, qui avaient vécu en accord avec leurs paroles et placé la libre volonté de l'homme au-dessus de toutes les formes d'oppression* ». Elle a un sentiment de « finitude ».

Et puis elle retourne en prison. En septembre 1981. Sadate a donné l'ordre d'arrêter 1500 opposants au Traité du Camp David, dit-elle, et Latifa, femme de 58, ans est convoyée par un officier, son adjoint et « *dix soldats armés jusqu'aux dents* » jusqu'à la prison de femmes de Kanater. Là elle se souvient de la jeune femme de 26 ans qu'elle a été lorsqu'elle est arrivée à la prison de Hadra. A l'époque, dit-elle, sa féminité la gênait plutôt, la rendait timide, mais l'enthousiasme militant la lui faisait oublier. « *Elle prononçait des discours enflammés... convoquait les meetings... affrontait les Frères musulmans... était élue par ses camarades pour les représenter au sein du secrétariat général du Comité national des étudiants et des ouvriers... oubliait qu'elle était femme* ». Ne savait pas qu'elle était belle. Puis, avec son compagnon de lutte, premier mari, elle fuit devant la police, change de maison chaque jour... Et, après cela elle tombe amoureuse, découvre sa sexualité, sa féminité, avec son deuxième mari. Mais en même temps elle renonce à quelque chose. « *Je savais que l'homme que j'avais épousé était différent de moi ; au fil des années passées avec lui je m'étais affaiblie, j'avais cédé sur beaucoup de choses...* », dit-elle. « *Je m'étais dupée moi-même pour que le mariage continue* ». Mais elle n'avait pas cédé sur l'essentiel, le « *noyau dur* » au cœur de son existence. Alors quand, au moment du divorce, son mari lui dit : comment peux-tu me faire cela, à moi qui t'ai faite ? Elle lui répond : Peut-être (elle ne veut pas discuter cette assertion de son mari parce qu'elle ne veut pas mettre en péril son divorce), mais cela ne te donne pas le droit de me tuer !

Ce qui me fait revenir au roman. Il me paraît évident maintenant que cette expérience de Latifa auprès de son deuxième mari explique la longue soumission de Layla à son Professeur Ramzi. Et cette espèce d'hypnose à laquelle succombe Layla avant de réussir à s'en sortir. Et Layla n'en sort que grâce à une expérience collective, celle de la résistance et des bombardements à Port Saïd. Car c'est ainsi que Latifa explique le titre du roman : « *Dans ce roman, l'être humain ne s'accomplit pas pleinement, ne recouvre pas l'intégralité de son identité, s'il ne commence par se perdre dans un tout plus vaste que son étroite individualité. La porte ouverte qui lui permet d'accéder à cet accord véritable avec lui-même, c'est la porte de l'appartenance au groupe, au tout, par l'action, la parole, la vie* ».

## Les pionnières

### 1. Hoda Chaarawi (1879 – 1947)



En octobre dernier nous avons assisté, comme nous le faisons presque tous les ans, au Festival du Cinéma arabe de Fameck, où nous avons vu, entre autres, le merveilleux *Gare centrale*, en noir et blanc, de Chahine, qui date de 1958, et un film libanais récent, *Le Déjeuner* de Lucien Bourjely, qui montre que le communautarisme politique, est loin d'avoir disparu au Liban, un film qui a d'ailleurs eu le Grand Prix au Festival. Or à Fameck on présente toujours, lors du Festival, beaucoup d'objets destinés à la vente, dont de nombreux ouvrages de littérature, de politique ou de culture relatifs au monde arabe. C'est ainsi qu'Annie est tombée sur un livre de Robert Solé, (*Ils ont fait l'Egypte moderne*, édit. Perrin, Paris, 2017), un écrivain-journaliste qu'elle admire beaucoup pour son style (les petits billets d'humeur qu'il publiait dans Le Monde) et ses écrits sur son pays de naissance, l'Egypte. C'est dans cet ouvrage que j'ai découvert encore une autre féministe égyptienne, qui précède même les deux autres, puisqu'elle est née en 1879 : Hoda Charawi.

Née Nour al-Hoda Soltane, elle a une mère circassienne, très belle, et un père très riche qui meurt quand elle a 5 ans. A 12 ans elle est fiancée à son cousin et tuteur Ali Charawi pour éviter que la fortune du père échappe à la famille. Mais elle continue à vivre dans la maison de sa mère jusqu'à l'âge de 20 ans (et à s'instruire grâce à la lecture) jusqu'à ce que le cousin accepte de divorcer de sa première épouse (Hoda refuse l'état de polygamie). Hoda continue à lire énormément et à voyager ; elle est influencée par les écrits féministes de Quassem Ali, un juriste alexandrin d'origine kurde (voir la thèse de doctorat de Doria Shafik), et par deux intellectuelles françaises dont la féministe Marguerite Clément. Elle crée l'*Association intellectuelle des Egyptiennes* en 1914 et assiste à un Congrès féministe et pacifiste à Paris juste avant le déclenchement de la Grande Guerre. D'abord déprimée Hoda revient à la vie politique après la guerre à la demande de son mari engagé dans la lutte pour l'indépendance. Elle mène des manifestations de femmes de la bourgeoisie contre les Anglais et est élue Présidente du Comité central des femmes du Wafd (le mouvement indépendantiste) en 1920. Mais le Wafd est un mouvement d'hommes qui veulent l'indépendance pour l'Egypte mais pas forcément pour les femmes ! Alors Hoda s'en sépare et crée, en 1923, l'*Union féministe égyptienne* qui demande, entre autres, l'interdiction de mariage pour les filles avant l'âge de 16 ans (ce qui est tout de suite obtenu et fixé par la loi) et l'égalité entre les sexes pour l'accès à l'enseignement. La même année elle assiste au Congrès de l'Alliance universelle des femmes à Rome et, à son retour, en gare du Caire, rejette son voile et traverse ainsi la foule qui l'attend. Les oulémas sont désolés. Mais Quassem Ali avait déjà écrit que le Coran n'obligeait nulle part les femmes de se voiler. Et, finalement, en 1937, écrit Solé, « *le comité des fatwas d'al-Ahzar jugera légitime que les femmes qui le souhaitent montrent leur visage en public* ».

Hoda Charawi a la chance – que les deux autres féministes égyptiennes mentionnées ici n'avaient pas – elle fait partie de la grande bourgeoisie, elle a de l'argent, est membre du Conseil d'Administration de la nouvelle banque à capitaux égyptiens, Misr. Mais elle se consacre aussi aux œuvres sociales, dispensaire gratuit pour femmes et enfants des classes populaires, enseignement de l'hygiène, puis crée en 1925 une revue mensuelle

en français (langue comprise alors par toute la bourgeoisie), *L'Égyptienne*, une revue qui va durer jusqu'en 1940 et dont la rédactrice en chef est sa disciple – encore une féministe importante – Céza Nabarawi. Et la page de couverture de la revue, raconte Solé, « est illustrée par une femme en train de retirer son voile ». Elle continue à se battre pour le droit des femmes de se passer de voile, pour l'enseignement féminin et contre la polygamie. En 1929 une loi permet à la femme de divorcer en cas de sévices graves. En 1932 l'Union féministe inaugure une *Maison de la Femme* pour l'enseignement professionnel (comptabilité) et ménager, celui de l'hygiène aussi. En 1935 elle reçoit le bureau de *l'Association féministe internationale*. En 1937 elle lance une revue bi-mensuelle en arabe, *Al-Masrya* (*L'Égyptienne*), plus politique (défense du panarabisme et même de l'islam). Comme je l'ai déjà dit, l'immigration juive en Palestine commence à inquiéter les intellectuels arabes de la région. En 1938 elle est nommée Présidente de la *Conférence des Femmes d'Orient* qui condamne la politique britannique et l'activisme sioniste en Palestine. Attaquée par des déléguées juives à Copenhague en 1939 elle démissionne de *l'Alliance internationale des Femmes*. En 1944 elle organise le premier *congrès féministe arabe* et est nommée à la tête de *l'Union régionale féministe* créée dans la foulée. En 1947 elle crée une nouvelle revue intitulée *Al-Mar'a al-Arabeya* (*La femme arabe*), a encore le temps de renvoyer sa décoration au Roi Farouk pour protester contre la répudiation de son épouse, Farida (parce qu'elle n'avait pas enfanté de fils), avant de décéder à la fin de l'année 1947.

Toutes ces informations, je les ai prises dans l'ouvrage de Robert Solé. Qui termine son chapitre en écrivant : « une nouvelle génération, incarnée par Doria Shafik va prendre la relève... ».

### Les pionnières :

#### 2. Doria Shafik (1908 – 1975)

C'est encore mon « *Levant in israélien* » qui parle de cette féministe qui « va prendre la relève ». Ou plutôt son ami Niemand qui conseille à Benny Ziffer de lire la grande biographie de Doria faite par l'Américaine Cynthia Nelson qui avait été à la tête du Département de sociologie et d'anthropologie de l'Université américaine du Caire. Cette biographie est disponible chez Amazon. Elle a été éditée par l'Université de Floride, voir : *Cynthia Nelson : Doria Shafik, Egyptian feminist, a woman apart, University Press of Florida, Gainesville, Florida, 1996*. Mais j'ai renoncé à l'acquérir pour le moment, ayant trouvé sur le net suffisamment de données sur la vie et l'œuvre de Doria.

Doria est née en décembre 1908 à Tanta dans la région du delta du Nil. La famille de sa mère, Ratib Nassif, avait été aisée mais avait perdu sa fortune à la mort du chef de la famille. Son père, Ahmed Shafik, était un fonctionnaire (ingénieur, semble-t-il), un homme aimant mais qui n'avait que son salaire pour faire vivre sa famille. C'est ainsi que dans la petite enfance de Doria, sa mère, sa grand-mère et sa tante vivaient avec son père pendant six mois à Mansoura, une autre ville du Delta où il travaillait, et les autres six mois à Tanta dans la maison de la grand-mère, laissant les enfants avec le père à la garde d'une servante syrienne et d'un Eunuque. Pas facile pour un enfant ! A l'âge de 7 ans (en 1915) Doria entre à l'école Notre-Dame des Apôtres, une école de sœurs, à Tanta. A 12 ans elle perd sa mère, rejoint son père qui habite maintenant Alexandrie où elle va suivre les cours d'une Ecole de missionnaires très cotée, l'Institut Saint Vincent de Paul. Très brillante, elle obtient son bac français à 16 ans.

Sania Shaarawi, la petite-fille de Hoda Chaarawi (qui a d'ailleurs écrit une biographie de sa grand-mère), commente le livre de Cynthia Nelson sur le net. Elle raconte qu'à Alexandrie Doria a été mise en contact avec un environnement très cosmopolite et que c'est là qu'elle a entendu parler pour la première fois de la féministe Hoda. Alors elle s'adresse à elle pour lui demander de l'aider à obtenir une bourse pour continuer ses études universitaires en France. Hoda Chaarawi qui a ses entrées au Ministère de l'Éducation, lui procure ce qu'elle demande. Doria part à Paris la même année et obtient sa licence (« *une licence libre et une licence d'Etat* ») en 1933. Elle revient à Alexandrie. Enseigne dans un lycée de jeunes filles. S'y marie avec un

journaliste qu'elle ne supporte pas longtemps, puis divorce. En 1935 elle se présente, avec succès, à un concours de beauté, un genre de manifestations plutôt réservée à des juives ou des chrétiennes. Cela choque la société musulmane, et encore plus les religieux ! Elle retourne à Paris en 1936 après avoir obtenu une nouvelle bourse pour continuer ses études, y rencontre un cousin, Nour al-Din Ragai, qui y suit des études de droit. Les deux jeunes gens se plaisent et se marient. Mais, surtout, elle obtient son doctorat en philosophie, toujours à la Sorbonne où elle ne présente pas une thèse, mais deux : *L'Art pour l'art dans l'Égypte antique* et *La Femme et le droit religieux dans l'Égypte contemporaine* ! Beau sujet ! J'aimerais bien pouvoir le consulter, me suis-je dit. Il est peut-être toujours d'actualité ! Et, effectivement, j'ai réussi. J'ai pu le télécharger, je l'ai lu et commenté (voir en Annexe).

Quand elle revient au Caire en 1939 elle espère pouvoir enseigner à l'Université, mais non, elle paraît trop moderne et, en plus, elle est trop belle ! Alors elle travaille quand même pour le Ministère de l'Éducation, en tant qu'inspectrice pour l'enseignement du français. Elle voudrait travailler pour la Revue *L'Égyptienne* créée par Hoda Chaarawi, mais Ceza Nabarawi qui en est la rédactrice en chef refuse, raconte Sania Shaarawi. Suivant d'autres sources c'est même Hoda Chaarawi, elle-même, qui aurait pris ses distances avec Doria et l'aurait même exclue de son Union féministe. Difficile à croire.

De toute façon Doria retombe vite sur ses pieds. C'est l'ex-épouse de l'ancien Roi Fouad 1er, la princesse Chevikar, qui lui offre le poste de rédactrice en chef de sa Revue *La Femme nouvelle*. On voit quelle place éminente le français occupait à l'époque en Égypte. Dans tout le Levant d'ailleurs. Aussi bien au Liban qu'en Turquie. Mais Doria ne veut pas s'adresser qu'à l'élite. Alors elle va créer une Revue en arabe, *Bint al-Nil* (Filles du Nil) qui va devenir plus tard une Union féministe et même un parti politique. Mais la Princesse meurt en 1946. Doria reprend *La Femme nouvelle* à son compte et obtient le support financier de son mari qui est devenu un avocat prospère au Caire.

Doria est probablement plus démocratique que Hoda et cherche à agir plus sur les couches populaires que sur l'élite. Et cible l'illettrisme en créant au sein de l'*Union de Bint al-Nil* des centres d'éducation pour les femmes où elles peuvent apprendre à lire et à écrire. Elle avait déjà exprimé ces idées dans un discours tenu en 1948, 40 jours après le décès de Hoda Chaarawi, à sa mémoire : « *Si les femmes apprennent à lire et à écrire, si elles vont à l'Université, si elles travaillent dans les champs, si elles vont au restaurant et si, un jour, elles obtiennent des sièges au Parlement, tout ceci servira bien mieux la mémoire de Hoda Chaarawi que nos pleurs et nos regrets pour sa disparition* ».

Le problème c'est qu'elle n'a pas la même intelligence politique que Hoda. Intelligence de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas. La notion de compromis. Si, comme Hoda, elle allie combat pour les femmes avec combat nationaliste (c'est ainsi qu'elle crée une milice paramilitaire féminine : on en trouve l'écho dans le roman de Latifa al-Zayyat), elle croit qu'avec la révolution des officiers elle pourrait faire avancer en même temps la cause des droits des femmes. Déjà en février 1951 elle organise une démonstration de force de 1500 femmes qu'elle rassemble d'abord à l'Université américaine du Caire avant de les lancer sur le Parlement qui doit interrompre ses débats pendant 4 heures avant d'obtenir le départ des femmes en leur promettant de répondre à leurs attentes, au moins sur la question des droits de vote. Après le coup de force des officiers en 1952 et la chute du Roi, ne voyant rien venir, elle démarre une grève de la faim, en 1954, avec quelques acolytes, pour obtenir enfin ce droit de vote. L'action fait le tour du monde. Après 10 jours elle obtient que le Président Neguib lui promette d'accorder les pleins droits politiques aux femmes. La loi est finalement votée en 1956 mais réserve le droit de vote aux femmes qui savent lire et écrire ! Et puis de toute façon Neguib n'était qu'un homme de paille, l'homme fort est Nasser et il se comporte de plus en plus comme un autocrate absolu. Et c'est là que Doria fait une faute. Amie de l'épouse de l'Ambassadeur de l'Inde, elle y démarre une autre grève de la faim en 1957, dirigée clairement contre Nasser lui-même. Ses compagnes l'abandonnent. La presse nassérienne parle de trahison à la Nation. Nehru intervient (c'est après Bandung et la formation du trio Nasser-Nehru-Soekarno), demande l'indulgence à Nasser. Celui-ci la laisse sortir mais la condamne à la

réclusion à domicile, ferme son bureau et sa Revue, confisque ses écrits et dissout son Parti. Et interdit qu'on ne mentionne son nom dans aucun document publié. Et, en 1967 Nasser s'attaque également à son mari en lui interdisant l'exercice de son métier. Alors celui-ci s'exile aux Etats-Unis et se sépare de Doria.

Cette dernière action de Doria était certes courageuse mais c'était malgré tout une grande faute car elle a mis un coup d'arrêt non seulement à l'action de Doria elle-même, mais, probablement, à toute l'action féministe égyptienne dans son ensemble. La fin de Doria est triste. Jusqu'à la mort de Nasser en 1970, c'est-à-dire pendant 13 ans elle vit dans l'enfermement total chez elle. Abandonnée par tous sauf sa fille Jehan (l'autre fille Aziza, a suivi son mari aux Etats-Unis). Sadate la libère de sa condamnation, mais elle a perdu toute énergie. Elle fait encore un voyage à New-York pour voir le bébé d'Aziza, puis passe ses journées à se promener sur le bord du Nil, conduit la fille de Jehan à l'école et écrit. Beaucoup : des souvenirs, des réflexions philosophiques, de la poésie française et apprend l'italien pour pouvoir lire Dante dans le texte. Dante dont elle se sent de plus en plus proche. Et puis, un jour, quand Jehan vient pour la voir elle découvre son corps en-bas dans la rue. Elle est tombée du balcon de son 5ème étage. S'est-elle suicidée ? Probablement. Même si un certain mystère demeure...

Caroline Seymour-Jorn, Professeur de Littérature comparée à l'Université de Wisconsin, mais qui est aussi une spécialiste d'anthropologie et de la littérature féministe arabe, commente la biographie de Doria par Cynthia Nelson sur le net. Et note que cette étude est largement basée sur les écrits personnels de Doria. Ce qui fait tout son intérêt (et m'incite à l'acquiescer peut-être malgré tout). Ses études, dit-elle, portent sur la nature féminine, sur la position de la femme dans la société égyptienne, sur la solidarité entre femmes, sur l'amour homme-femme, sur la volonté d'apprendre des femmes, sur la libération de leur position aliénée dans la société, sur sa mère, battante elle aussi, sur ses années de formation politique à Paris et sur bien d'autres sujets encore...

Doria était aussi poète. Elle a publié au moins deux ouvrages de poésie en français : *Les Larmes d'Isis* et *Avec Dante aux Enfers*. Sania Shaarawi en cite quelques-uns de ses poèmes comme celui-ci, intitulé *Sans Poids* :

*Où sont vos bagages, madame,  
Qui faites le tour du monde ?  
Je n'en ai point  
Voyez-vous... je voyage  
ainsi à la ronde,  
libérée de tout poids !  
mon cœur sur la main  
Tenez... le voilà !!  
Mais faites bien attention  
Il est de cristal.*

Et sur son site officiel on trouve ce poème tiré des Larmes d'Isis, intitulé *Action de grâce* :

*Je rends grâce  
à Dieu  
d'avoir vu le jour  
au pays des mystères,  
d'avoir grandi  
à l'ombre des palmiers,  
d'avoir vécu*



*dans les bras du désert  
gardien des secrets,  
d'avoir vu l'éclat  
du disque solaire  
et d'avoir bu  
enfant  
aux eaux du Nil  
fleuve béni.*

Et cet autre, tiré du recueil *Avec Dante aux Enfers*, qui est une image de sa vie (*Briser les Chaînes*) :

*Du tréfonds de l'abîme*

*ramasser son courage  
suivre patiemment  
la route aride  
du combat de tous les jours  
de toutes les heures*

*faire de sa vie une Œuvre d'Art*

*l'Art de combattre  
le plus cruel des ennemis*

*l'Art de miner à longueur de journées  
les cloisons qui nous séparent  
du monde.*

Faire de sa vie une œuvre d'art était effectivement le but que s'était fixé Doria dans sa jeunesse. A-t-elle atteint son but ? Elle a obtenu ce qui était peut-être le plus important, le vote des femmes (la condition de le réserver à celles qui savent lire a-t-elle été abolie depuis ? Je l'espère). Mais en s'en prenant directement à l'autocrate Nasser d'une manière peut-être imprudente elle a été brisée nette. Et son action et son mouvement aussi. C'était bien un échec. Rendu d'autant plus amer qu'elle a été abandonnée de tous. Et son suicide, si suicide il y a, apparaît bien comme la suite de ce sentiment d'échec. De toute façon, des trois féministes évoqués ici, Doria Shafik est probablement la plus attachante. La plus brillante, la plus passionnée et la plus tragique.

Ce que je trouve particulièrement émouvant c'est le site qui a été créé à sa mémoire par ses filles et ses petits-enfants. Voir : <http://doria-shafik.com/doria-shafik-egyptian-activist-feminism-egypt.html> On y trouve beaucoup de témoignages intimes et touchants, ses poèmes, ses publications (j'ai téléchargé sa thèse de doctorat sur *la femme et le droit religieux en Islam* et je l'ai lue. Et j'ai eu l'impression qu'elle n'avait rien perdu de sa pertinence). On y apprend que Morsi, lors de son bref gouvernement de l'Égypte, a interdit toute mention de Doria Shafik dans les livres d'histoire (les Frères n'ont toujours pas digéré sa manière d'interpréter le Coran). On y évoque aussi Taha Hussein qui a dû vaillamment défendre le droit des filles d'étudier à côté des garçons à l'Université. Ce qui lui a plusieurs fois fait perdre son job. J'en parle d'ailleurs dans mon Tour littéraire de la Méditerranée au tome 1 de mon *Voyage autour de ma Bibliothèque* où j'évoque aussi le terrible *L'Appel du Karaouan* de Taha Hussein (terrible « crime d'honneur »).

Pour conclure on aimerait bien savoir où on en est du droit des femmes dans l’Égypte d’aujourd’hui. Je me méfie de Sissi. Il nous a délivrés des Frères musulmans mais on a souvent constaté que les autocrates arabes, pour se faire pardonner leurs turpitudes, se font fervents, bien qu’hypocrites, musulmans. Les plus orthodoxes possibles. Et puis de toute façon le droit n’est pas tout. Il y a l’attitude des hommes, que dis-je, de la société, envers les femmes. Voyez le fameux film égyptien *Les Femmes du Bus 678*, encore un film que nous avons découvert à Fameck (voir *Islam vs Femmes* sur mon *Bloc-notes 2012*).

Je crois que, comme le dit Doria dans son poème, le chemin vers une véritable considération de la femme en milieu musulman (ou faut-il dire arabe ?) est un chemin bien aride et qui revient souvent vers l’arrière. Et que le combat est long, que c’est un combat de tous les jours, de toutes les heures.

### Annexe

#### La thèse de doctorat de Doria Shafik :

#### La Femme et le Droit religieux de l’Égypte contemporaine

La thèse de Doria Ragai (Shafik) a été publiée en 1940 par la *Librairie Orientaliste Paul Geuthner* de Paris mais j’ai pu la télécharger à partir du site créé par ses descendants. Elle est dédiée à « *son Excellence Madame Charaoui Pacha* », nom sous lequel Hoda Chaarawi sera citée tout au long du texte.

Quel intérêt y-a-t-il à étudier cette thèse aujourd’hui, près de 80 ans plus tard ? Il est multiple. D’abord on se dit que, finalement, on n’a pas tellement progressé dans ce domaine – droit des femmes – en 80 ans. Sur certains points, le voile par exemple, on a peut-être même régressé. L’interdiction de marier les filles avant l’âge de 16 ans avait déjà été obtenue par Hoda Chaarawi en 1923. La seule avancée significative, au cours de ces 80 ans, c’est probablement le droit de vote des femmes (même limité aux femmes non illettrées) obtenu par Doria Shafik en 1956.

Et puis Doria Shafik nous donne quelques indications historiques sur les antécédents, sur ce qui s’est déjà passé au XIX<sup>ème</sup> siècle. Une histoire que la plupart d’entre nous ignorent bien sûr. La Dynastie créée par Mehmet Ali qu’elle écrit Mehammed Ali Pacha a connu quatre règnes dont les plus importants ont été le premier et le quatrième, celui d’Ismaïl. Mehammed Ali a régné de 1805 à 1848 et il a envoyé de nombreux jeunes gens étudier en Europe, tout en développant l’instruction en Égypte même. Cette action n’a pas eu une influence directe sur l’émancipation des femmes. Car « *la femme, à cette époque, était considérée, sauf exceptions, comme un objet de luxe* », nous dit Doria. « *Et sa mission consistait presque exclusivement à donner beaucoup d’enfants, de préférence des garçons, au père de famille* », dit-elle encore. Mais il y a eu un effet indirect. Les jeunes gens, de retour d’Europe, imbus d’idées nouvelles, « *racontaient ce qu’ils avaient vu et éprouvé devant leurs sœurs, leurs cousines...* ».

Les choses évoluent avec Ismaïl qui règne de 1863 à 1882 et qui rêve d’obtenir que « *l’Égypte soit considérée comme une partie de l’Europe et non de l’Asie* ». Il voulait européaniser l’Égypte et, entre autres, supprimer le port du voile ! Il va jusqu’à ordonner que « *les jeunes filles de l’école de Sioufieh sortent sans voile* », nous dit Doria (une école de jeunes filles qu’il avait fondée au Caire en 1873). Mais c’est trop tôt. La société n’y est pas préparée et l’expérience laisse même une mauvaise impression. Et pourtant cela a dû laisser des traces dans la mémoire des femmes égyptiennes. Même s’il a fallu plus d’un demi-siècle avant d’y arriver, au rejet du voile. « *Ce n’est qu’en 1928 que le rejet du voile sera un fait presque définitif* », écrit Doria. Heureusement que Doria n’est plus vivante, aujourd’hui, plus de 90 ans plus tard. Elle verrait que rien n’est jamais définitif ! Il reste qu’Ismaïl a joué un rôle éminent en ce qui concerne l’émancipation de la femme par l’importance donnée à leur éducation. Car, en plus de l’école de Sioufieh, il a encouragé l’établissement d’institutions européennes qui créent de nombreuses écoles féminines ou mixtes.

Mais revenons à la thèse de Doria. Le grand intérêt que j’y vois, pour finir, c’est sa façon de se coltiner avec l’islam. Quand vous êtes dans une théocratie – et tous les pays musulmans sont d’une certaine manière des

théocraties parce que c'est la seule religion monothéiste qui a une vision totalitaire de la vie sociale – vous êtes obligé de distinguer dans le Coran ce qui est morale et spiritualité et ce qui procède du social. Or Doria a la chance de pouvoir s'appuyer sur des penseurs qui ont déjà parcouru ce chemin.

Il y a d'abord le Cheikh Mehammed Abdou. Doria insiste sur deux points présents dans l'interprétation libérale du Coran par Abdou : la polygamie et le traitement des femmes en général. Mais avant cela il faut peut-être dire qui est ce Cheikh. Robert Solé lui consacre un chapitre dans son livre (*Mohamed Abdou. Réformer l'islam*). Né en 1856, d'origine rurale, passant par l'enseignement religieux (l'Université al-Azhar), mais le trouvant étouffant, influencé peut-être par son oncle qui est soufi, influencé encore beaucoup plus par un réformiste originaire d'Iran, al-Afghani, il devient cheikh, enseigne à Azhar, est nommé rédacteur en chef du Journal officiel et « s'oppose à la fois à ceux qui veulent copier aveuglément l'Europe qu'à ceux qui figent l'islam dans un conservatisme étouffant » (Solé dixit). C'est toujours la politique de la balance (concilier science et religion) ! Plus tard il devient membre du conseil de direction d'al-Azhar, et même Grand Moufti en 1899. Mais attaqué par les conservateurs il devra démissionner du Conseil d'Azhar et va mourir à 56 ans, en 1905, sans avoir pu mener ses projets à son terme. En 1897 il avait publié son œuvre majeure où il expose sa vision de l'islam et dont va s'inspirer Doria : *Traité de l'unicité divine*.

Abdou considérait la polygamie comme une question sociale et historique, nous dit Doria. Il estime qu'il n'y a aucune nécessité sociale dans l'Egypte contemporaine qui justifierait d'autoriser la polygamie. Or cette pratique est « une source d'abus et d'injustice envers la femme ». Doria cite trois versets du Coran qui montreraient que le Prophète y était opposé : 1. *Vous pouvez épouser deux, trois ou quatre femmes.* 2. *Mais si vous craignez l'injustice, n'en épousez qu'une.* 3. *Et malgré votre bonne volonté, vous ne serez jamais justes.* Puis Doria cite de nombreux extraits de l'ouvrage du Cheikh Abdou qui expliquent sa position. Et elle utilise son raisonnement pour sa propre démonstration : la polygamie existait dans la société arabe de l'époque (même dans l'Egypte pharaonique, prétend-elle), ce n'est donc pas l'islam qui l'a inventée ; au contraire l'islam a essayé de la contrôler en en limitant les excès. Et l'islam exige la justice ; or il est absolument impossible d'être juste envers plusieurs femmes car l'émotionnel intervient et l'émotionnel ne connaît pas la justice.

Abdou s'est également élevé contre le traitement injuste des femmes. Il a cité un verset du Coran qui établirait, d'après lui, l'égalité entre homme et femme. En réalité ce verset, dit Doria, parle de l'égalité religieuse et Abdou, démontrant ainsi son libéralisme, a voulu « étendre cette égalité religieuse sur le plan social ». Sans aller jusqu'au bout puisque, d'après lui, « l'homme doit rester la personnalité dominante dans la famille ». Il n'empêche : Abdou estime que le Coran exige que « l'homme musulman soit tenu d'avoir des égards pour sa femme, de la bien traiter à tous points de vue, et de lui procurer, autant qu'il le peut, le confort et la tranquillité ». Et là encore Doria cite de nombreux passages extraits de l'ouvrage du Cheikh Abdou.

Puis Doria étudie en détail la situation juridique de la femme égyptienne à son époque. Et s'appuie, pour cela, sur le livre d'un juriste égyptien paru en 1922 : *Abd-el-Fattah-el Sayed : De l'étendue des droits de la femme dans le mariage musulman, surtout en Egypte*. Le livre étudie 8 aspects de ce problème :

1. Les conditions dans lesquelles se fait le mariage musulman. L'auteur trouve que les conditions dans lesquelles se fait le mariage sont plutôt plus favorables à la femme qu'à l'homme. Ce qui paraît plutôt étonnant ! Plus étonnant encore : « non seulement de par la religion, mais aussi en matière légale, la femme musulmane ne peut pas être forcée à accepter un mariage contre son gré : elle doit donner librement et formellement son consentement » ! Qu'elle soit vierge ou non, précise encore l'auteur. Si mariage forcé il y a – et on sait que ces cas sont encore fréquents aujourd'hui (voir le roman de Latifa al-Zayyat) – ce n'est donc pas la faute de la religion ni de celle de la loi, mais de « coutumes d'origine sociale ».

2. La question de la dot. D'après le Coran il s'agit d'une donation faite par le mari à la femme. Ce n'est pas un achat ! « Cela n'enlève rien à la femme de son prestige en tant qu'être libre ». D'ailleurs la dot lui appartient.

3. La différence de la religion dans le mariage. Un homme peut épouser une femme chrétienne ou juive. Les enfants seront musulmans. La femme ne peut épouser qu'un musulman. La raison est historique. La règle a été établie au moment de la Conquête et de la propagation de la religion islamique. Et puis on pensait que la femme allait épouser automatiquement la religion de son mari. Là Doria donne son opinion personnelle : aujourd'hui « *la femme musulmane peut avoir assez de personnalité et de caractère pour ne pas suivre automatiquement la religion de son époux* ». Elle pourrait même attirer ce dernier vers la sienne, ajoute-t-elle astucieusement.

4. La façon de traiter la femme dans le mariage musulman. Il faut distinguer droits légaux et droits conventionnels. Le droit légal est clair : droit d'être traitée avec bienveillance, d'avoir une part égale, avec ses co-épouses, dans l'affection de son mari, d'être entretenue, d'administrer librement ses biens, de bénéficier de certains adoucissements au pouvoir disciplinaire marital, de sortie et de visite. Pour ce qui est de l'administration libre de ses biens son sort est même supérieur à celui de la femme française selon le Code Napoléon. Oui, mais comme la musulmane n'est pas instruite elle n'en a pas la capacité, dit Doria. Quant au droit de sortie, si on lit la grande trilogie de Mahfouz, *L'Impasse des deux Palais*, on s'aperçoit que ce droit est loin d'être absolu : la femme d'Abd el-Gawwad n'a pas le droit de sortir même pour voir son Marabout préféré et, lorsqu'elle y va quand même, son époux et maître la répudie temporairement ! Et, effectivement, un peu plus loin on lit ceci : « *il est vrai que le droit musulman permet au mari de refuser la permission de sortir à sa femme, sauf dans les cas où celle-ci veut rendre visite à ses parents* ». « *C'est un des points* », écrit Doria, « *qui furent le plus souvent, ainsi que la polygamie, l'objet de la critique la plus sévère* ». Mais, dans la pratique, dit-elle encore, la claustration a presque totalement disparu en Egypte à son époque.

On revient également dans ce paragraphe, bien évidemment, au problème de la polygamie. L'auteur du livre écrit que d'après la Loi, « *le mari doit traiter ses co-épouses avec égalité aux points de vue suivants : nourriture, vêtements, logement, partage des nuits...* ». Impossible, dit Doria. Comme je l'ai déjà dit Doria est très nette sur ce sujet : « *Si les hommes veulent saisir le véritable sens des versets déjà cités, ils y trouveront une prohibition très nette de la polygamie pour tout être humain, soumis, par ce fait même, aux caprices et aux fluctuations des sentiments les plus complexes* ».

5. L'héritage. D'après la législation islamique, la part de la femme, quant à l'héritage, était la moitié de celle d'un homme. Doria trouve là encore que l'origine est historique : cela semblait normal à l'époque puisque l'homme était chargé de subvenir aux besoins de toute la famille. C'est une question qui devait être réglée récemment par la Loi en Tunisie (imposer l'égalité entre homme et femme à l'encontre du fameux verset du Coran qui établit la règle un tiers, deux tiers. Je ne sais pas si la loi est finalement passée)

6. La répudiation. Voilà un cas où l'islam a introduit une règle plus sévère pour la femme que dans la période pré-islamique où la répudiation était bilatérale. Dans l'islam seul le mari peut procéder à la répudiation. Et la procédure est d'une simplicité « *biblique* », si je peux m'exprimer ainsi : il suffit de dire : tu es répudiée, et la femme est répudiée temporairement jusqu'à ses troisièmes règles, ou dire : tu es répudiée trois fois et la répudiation est définitive ! Je me souviens, lors d'un de mes voyages professionnels au Caire, ayant couché au Club Méditerranée en pleine ville, avoir rencontré un jeune décorateur français qui était venu travailler pour un riche Saoudien et qui m'a raconté qu'il a épousé une jeune Egyptienne pour le plaisir (après avoir payé une dot aux parents – véritable achat, ou plutôt prostitution) et qui m'a expliqué qu'à la fin de son travail il lui suffisait d'aller devant une mosquée et de répéter trois fois à sa femme temporaire : tu es répudiée ! Remarquez : en Iran c'était pire, il y avait le mariage temporaire !

7. La polygamie. On en a déjà suffisamment parlé. Notons simplement qu'el-Sayed penche très nettement pour l'institution de la monogamie. Mais il pense que les choses évoluent naturellement dans cette direction : d'après le dernier recensement, écrit-il dans son livre, seuls 3% des hommes mariés ont plus d'une femme.

8. « *Les questions dont la femme musulmane souffre le plus et qu'il faudrait envisager avec beaucoup d'intérêt* ». L'auteur du livre estime que la femme mariée égyptienne souffre actuellement essentiellement

de 4 maux : la polygamie, la répudiation sans procédure, l'insuffisance des motifs lui permettant de demander le divorce judiciaire, le mariage prématuré. Ce dernier point a été réglé entre-temps, dit Doria : depuis 1926 aucun mariage ne peut être conclu si la mariée n'a pas atteint l'âge de 16 ans. Et la question du divorce est en discussion...

Et puis Doria s'appuie sur un deuxième intellectuel égyptien, un juriste, défenseur des droits de la femme, Kassim Amin (1865-1908). C'est un disciple de Mehammed Abdou, nous apprend Robert Solé, et un juriste de formation française. Il a publié deux ouvrages remarquables (audacieux, dit Robert Solé) au tournant du siècle, ouvrages largement cités par Doria, d'abord *La libération de la femme*, puis *La femme nouvelle* (en 1901).

Dans le premier livre l'auteur affirme que l'oppression de la femme égyptienne n'a pas une cause religieuse, mais c'est un problème essentiellement social. Donc les remèdes à y apporter sont également sociaux. Les responsables de la situation désespérée de la femme ce sont les hommes qui ont mis en application les lois islamiques, grâce au pouvoir qu'ils exerçaient (du fait de leur supériorité physique), sans tenir compte de l'exigence suprême du Coran : l'esprit de justice. Justice pour les femmes. C'est ainsi que la femme a vécu dans une grande décadence et que, dans son ignorance, elle a cru que, par sa nature, elle était destinée à cet état de déchéance. Kassim Amin insiste sur la nécessité absolue de l'instruction, au moins primaire, de la femme. Essentiel pour tout : sa façon de gérer la maison, ses biens, l'éducation des enfants, la vie de couple. Il affirme même que « rien n'empêche la femme égyptienne de s'occuper comme la femme occidentale de sciences, de lettres, de beaux-arts, de commerce et d'industrie, si ce n'est son ignorance et son éducation négligée ». La question du voile est pour lui purement sociale (il cite un bout de dialogue entre le Prophète et un homme qui vient de se fiancer où le Prophète conseille à l'homme de regarder sa fiancée pour que leur union soit durable). « Le voile est une grande entrave au progrès de la femme, et, par conséquent au progrès de la nation entière », écrit-il. Doria explique : « vers l'âge de douze à quatorze ans elle devait porter le voile et, par ce fait même, quitter l'école ; dans presque tous les cas, elle se mariait presque aussitôt après ». Elle passe donc directement de l'enfance à la maternité ! Elle ne dispose pas de ces années d'adolescence qui lui permettraient d'assimiler et de mûrir ce qu'elle a appris.

Ici, je crois qu'il faut apporter une correction : ce n'est pas à cause du voile qu'elle doit quitter l'école mais parce qu'elle est devenue pubère et qu'à partir de ce moment-là elle ne doit plus parler qu'avec ses frères, cousins et amis des frères qui viennent à la maison (on le voit dans le roman de Latifa al-Zayyat). Et puis depuis on a évolué : maintenant dans beaucoup de pays musulmans, nous l'avons encore observé récemment lors d'un voyage en Indonésie, la coutume impose non le voile, mais le foulard islamique, même aux petites filles, donc impubères. Par contre cela ne les empêche pas de continuer l'école.

Kassim Amin défend la suppression du voile et de l'enfermement de la femme avec beaucoup de lyrisme : il faut « mettre la femme en contact avec le reste de la société, afin de laisser se développer ses facultés ». Il faut arrêter avec cette idée héritée de l'ancienne Arabie, l'honneur placé dans la vertu de la femme, mot au sens outré. Est-ce que les villageoises qui se déplacent librement, non voilées, pour travailler dans les champs sont moins vertueuses que les citadines ? N'est-ce pas le contraire ? D'ailleurs il ne peut y avoir de vertu sans liberté. Il est injuste et inhumain « d'enfermer la femme, de l'empêcher d'avoir le mérite de ses actions et de l'obliger, par ce fait même, à renoncer à ce qu'elle a d'essentiellement humain : sa liberté ».

Le deuxième livre de Kassim Amin (*La femme nouvelle*) ne fait que répéter les mêmes arguments, dit Doria. Sauf qu'ils deviennent plus précis. Deux points semblent essentiels pour lui : la suppression du voile et l'enseignement primaire pour les jeunes filles. Et il répète encore une fois que tout est social et non religieux : l'instruction, l'enfermement, les droits dans le mariage comme dans le divorce, son rôle dans la famille et dans la société.

Alors, bien sûr, il se fait attaquer par les conservateurs religieux. La polémique la plus acharnée mais aussi la

mieux conduite, dit Doria, fut celle de Talaat Pacha Harb (1867-1941), pourtant un des hommes le plus remarquables de ce XXème siècle égyptien, ajoute-t-elle. Effectivement, c'est un économiste, co-fondateur de la Banque Misr et d'Egypte Air. Et pourtant c'est au nom de la religion qu'il mène son combat contre Kassim Amin. C'est du Coran qu'il tire l'affirmation de la supériorité de l'homme. Mais pas seulement : c'est ainsi qu'il dit que la majorité des Egyptiens se sont opposés aux théories de Kassim Amin donc qu'elles seraient fausses : car « *la voix de la majorité est celle de la vérité* », ce à quoi Doria répond très intelligemment que « *la vérité n'est certaine que quand elle découle d'un raisonnement logique* ». Mais laissons cela. C'est sans grand intérêt. C'est du passé. Encore que...

Avant de passer au mouvement féministe de celle qu'elle appelle Charaoui Pacha (Hoda Charawi), elle cite les écrits d'une jeune Egyptienne du XXème siècle, Bahissat el-Badiah (*En ce qui concerne la femme*) qui s'élève avec une grande véhémence contre la polygamie et la répudiation. Son véritable nom, ce que Doria ne dit pas, était Malak Hefni Nassef (1886-1918) et son nom de plume signifie : *chercheur dans le désert*. On la considère comme l'une des écrivaines arabes les plus douées de son époque, mais malheureusement rien ne semble avoir été traduit d'elle ni en français ni en anglais. Voici ce qu'elle écrit à propos de la polygamie : « *Chose abominable qui paralyse ma main et rend ma plume immobile ; que j'arrive à peine à écrire ! Le pire des ennemis de la femme... Chose abominable, pleine de sauvagerie et de bassesses ! Que de victimes n'a-t-elle faite !* ». « *A mon avis la répudiation est plus supportable et moins douloureuse que le partage de l'affection du mari avec une autre... Car, répudiée, elle est malheureuse et libre... Et un malheureux libre est moins à plaindre qu'un autre, enchaîné...* ». Et elle conclut : « *La civilisation ne peut tolérer la polygamie même si la religion la permet* ».

Puis Doria rend hommage à l'engagement de Hoda Charawi dans l'émancipation de la femme égyptienne. Elle y a consacré son temps et son argent. Beaucoup a déjà été obtenu, dit-elle, recul du voile, âge minimum (16 ans) de la mariée, accès aux écoles secondaires et supérieures (en 1933 : 36 étudiantes à l'Université), réformes de la législation du divorce, de la répudiation et du droit de garde des enfants, création de la *Maison de la Femme*.

Elle salue également l'influence qu'ont eue en Egypte les réformes de la Turquie. Là l'évolution n'a pas été progressive mais immédiate. Les femmes égyptiennes ont suivi les événements turcs avec beaucoup d'intérêt. Une importante délégation égyptienne, dirigée par Hoda Charawi, a participé au Congrès féministe d'Istanbul d'avril 1935. Elle exprime « *au Sauveur de la Turquie, Kamâl Atatürk, sa profonde reconnaissance pour la place qu'il a accordée à la femme turque dans la jeune république, ne faisant ainsi aucune différence de sexe dans la libération de sa Patrie* ». Nasser n'a pas eu le même courage ni la même clairvoyance (voir le sort réservé à Doria Shafik). Le représentant du Gouvernement turc lui répond que « *la démocratie turque, en rendant à la femme turque ses droits, n'a accompli qu'une œuvre qu'elle considère comme très naturelle...* ». « *Ce ne furent ni la religion ni les traditions mais un concours de circonstances malheureuses qui se dressèrent contre l'émancipation féminine. Notre religion place le paradis aux pieds des mères et l'un de nos poètes a dit : si la femme n'est pas respectée, l'humanité entière en souffrira...* ». Dommage que les hommes du *Bus 678* du Caire (voir *Islam vs Femme* sur mon *Bloc-notes 2012*) n'aient pas lu le poète turc ! Quant à la présidente des femmes turques, Latifé Bekir, elle considère que le rejet du voile est « *le point de départ et la chose la plus importante de l'évolution féminine* ». Et que c'est à Kamâl Atatürk que les femmes le doivent (quand je pense qu'il a fallu l'avènement improbable d'un Erdogan pour détruire l'œuvre de l'Atatürk !). Ce Congrès était une étape importante (ou aurait pu l'être) sur le chemin de l'émancipation de la femme musulmane. 40 délégations y ont participé. Et dans ses conclusions le Congrès se veut révolutionnaire (Lady Astor déclare : je n'en ai peut-être pas l'air, mais « *je suis révolutionnaire jusqu'au bout des ongles !* ») : « *Le Congrès réclame pour les femmes de tous les Pays des droits égaux à ceux des hommes, dans le domaine électoral, dans le jeu des institutions représentatives, dans les fonctions*

*publiques nationales et locales, et dans la vie économique et sociale de la communauté... ».*

Dans sa conclusion Doria répète à nouveau, comme pour se protéger des attaques des conservateurs religieux, que l'évolution féminine du XXème siècle en Egypte a été une évolution sociale, que si elle a été mêlée quelquefois à des phénomènes religieux, ce ne fut que par accident, que l'esprit du Coran ne permet aucune injustice envers la femme, que les abus de la société envers les droits de la femme sont appuyés sur une mauvaise interprétation du Coran. Et elle se réjouit du fait qu'on « *commence enfin à mettre la femme sur le même pied que l'homme en tant qu'être humain et responsable* ». Et que « *ce nouvel état des choses s'est produit sans le moindre mouvement révolutionnaire et sans porter atteinte à la religion* ».

Ainsi c'est le mot *religion* qui clôt sa thèse. La religion plane sur toute cette controverse. Et elle est toujours présente, plus puissante que jamais. Je voudrais ajouter une remarque à ce sujet. Au sujet, justement, de la religion musulmane. En 2002, après avoir beaucoup écrit sur ce que j'ai appelé *l'âge d'or arabo-persan* et que j'aime et admire énormément, j'ai analysé les contributions à un *Symposium* qui s'était tenu à Bordeaux en 1956, et dont le sujet était : *Classicisme et déclin culturel dans l'Histoire de l'Islam* (voir mon *Voyage autour de ma Bibliothèque*, tome 2, *Déclin culturel de l'Islam*(<https://bibliotrutt.eu/articles/notes-7-suite-d-clin-culturel-de-l-islam-41>)). Beaucoup des participants cherchaient les causes de ce déclin dans l'écrasement de la science par la religion. Or l'un d'eux, le Professeur Schacht, parlait d'une autre cause. Voilà ce que j'écrivais à ce sujet : « *Le Professeur Joseph Schacht de Leyden explique la différence fondamentale entre la loi religieuse musulmane qui se veut globale, une loi qui embrasse tout, qui est la loi pour tous les Musulmans et qui est immuable et parfaite dans tous ses détails et la loi romaine ou plutôt les lois religieuses byzantine et catholique qui en sont dérivées et qui distinguent toutes les deux une loi divine immuable et une loi civile sujette aux changements de la société. On comprendra aisément que cette conception du droit est encore une autre cause de l'ankylose générale. Et une fois de plus on peut faire le parallèle avec la situation d'aujourd'hui : partout où la charia a réussi à s'implanter on est revenu 1500 ans en arrière sur le plan social, faisant fi de tous les progrès qu'a fait l'humanité en matière de droits de l'homme et surtout de la femme, simplement parce que ce fameux droit religieux englobe le droit social et que ce droit social est donc celui de l'époque du Prophète !* ». Il n'y a rien à ajouter à cela. Tant que l'islam n'aura pas fait sa révolution, séparant comme l'a demandé Doria Shafik, loi divine et loi civile et sociale, on n'en sortira jamais. De cet éternel dilemme !

**PS** (mars 2019) : voir aussi (*Bloc-notes 2019*) la note intitulée : *Féministes égyptiennes (la suite)*(<https://jean-claude-trutt.com/bloc-notes/feministes-egyptiennes-suite>) évoquant l'action de l'épouse de Sadate et l'évolution ultérieure de la situation de la femme en Egypte.

**PS-2** (juin 2021) : voir aussi (*Bloc-notes 2021*) ma note sur une 4ème féministe égyptienne, la doctoresse Nawal El-Saadawi, qui a l'avantage, étant doctoresse, de pouvoir être encore plus explicite concernant la sexualité féminine, l'éternel problème de l'hymen et les drames qui y sont liés et la clitoridectomie dont le but évident est de limiter le plaisir sexuel chez la femme : *une 4ème féministe égyptienne*(<https://jean-claude-trutt.com/bloc-notes/une-4eme-feministe-egyptienne>).

© Copyright Jean-Claude Trutt : *Bloc-notes* ([jean-claude-trutt.com](http://jean-claude-trutt.com))